

FORMATION 150 heures «Intervenant(e) au domicile des particuliers »

Objectifs généraux

Maîtriser les compétences permettant d'être autonome sur un poste d'aide à domicile et plus particulièrement sur les actions suivantes :

- Hygiène et entretien de l'habitation
- Entretien du linge

Méthode pédagogique

La méthode utilisée est basée sur l'alternance d'apports théoriques animés par un diaporama, d'exercices de mise en pratique et de découverte des différents matériels

Les lieux d'intervention professionnelle des participants pourront être intégrés dans les lieux de pratique

Public - Pré-requis

Tout public

- 10 personnes maximum
- **Aucun pré-requis nécessaire**

Conditions d'admission et qualification

- Contrat en alternance 6 mois
- Période de professionnalisation

Parcours certifiant sanctionné par un examen devant un jury de professionnels

PROGRAMME

ENTRETIEN QUOTIDIEN

- Les spécificités des surfaces à nettoyer et les précautions à prendre

UTILISATION DES PRODUITS

- Les propriétés des produits
- Le choix et le dosage des produits à usage des particuliers
- Les règles de sécurité, d'élimination et de stockage

ENTRETIEN MANUEL

- L'environnement de la maison
- Le dépoussiérage
- L'entretien des sols
- L'hygiène des sanitaires, des cuisines
- La vitrerie

REPASSAGE ET PLIAGE DU LINGE

- Découverte du matériel
- Inventaire des techniques de repassage en fonction du linge
- Le pliage du linge quel que soit sa taille et sa forme
- L'organisation de son travail

COMMUNICATION-COMPORTEMENT PRO

- Les bases de la communication
- Les clients, leurs attentes, leurs besoins
- Les situations difficiles
- La spécificité des publics « fragiles »

Atelier « Techniques de recherche d'emploi »

Durée - Date

150 heures réparties sur :

Première session : Du 14 Octobre 2011 au 13 Avril 2012

Deuxième session : De Mai à Octobre 2012

PROGRAMME MODULABLE EN FONCTION DU FINANCEMENT DE LA FORMATION, DES DATES DE CONTRAT ET DES BESOINS SPECIFIQUES

DESCRIPTION DE LA MISE EN OEUVRE DE L'EMPLOI-TYPE :

La mise en œuvre de cet emploi nécessite :

La mise en place d'une relation professionnelle.

La relation interpersonnelle qui s'instaure avec la personne a une finalité professionnelle.

S'assurer de la compréhension du cadre du travail, de la nature des tâches et actes à accomplir permet d'établir une relation de confiance et d'établir des repères partagés.

A chaque arrivée, comme à chaque départ du domicile, assure la continuité de cette relation et reste attentif(ve) aux évolutions qui nécessiteraient de réaménager le cadre initial de l'intervention.

Transmet les informations nécessaires à la personne, à la famille, à sa hiérarchie ou à l'interlocuteur approprié.

Intervenant seul au domicile, il lui appartient de prévoir une organisation adaptée aux événements et circonstances du moment dans le respect du cadre de l'intervention établi.

Est seul(e) avec la ou les personnes. La prise en compte de la sécurité est donc particulièrement importante .

Réalise son travail en mettant en œuvre des techniques et des gestes professionnels pour :

- Assister les personnes dans les actes essentiels de leur vie quotidienne
- Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile
- Assister les personnes dans leurs tâches domestiques

NIVEAU DE QUALIFICATION ET EVOLUTION PROFESSIONNELLES :

Niveau de qualification V

La validation du titre professionnel Assistante de Vie Familiale (ADVF) sera accessible par VAE

Dans l'accord de la branche " Aide à Domicile ", relatif aux emplois et aux rémunérations, le titre professionnel " Assistant(e) de vie aux familles " est reconnu dans la catégorie B (employé à domicile).

Dans la convention collective de la branche des salariés du Particulier Employeur, le Titre Professionnel ADVF n'est pas positionné à ce jour.

L'Assistant(e) de vie aux familles peut évoluer :

Société coopérative de production à responsabilité limitée à capital variable
3 Rue des Salins – 63000 – CLERMONT FERRAND
Siret n°52853553700021

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 83 63 04123 63 à la Préfecture d'Auvergne

vers d'autres emplois de niveau V :

- auxiliaire de vie sociale,
- aide médico psychologique
- aide soignante,
- auxiliaire puéricultrice

vers des emplois de niveau IV :

- technicien d'Intervention sociale et familiale (TISF)
- moniteur éducateur

vers un emploi d'encadrement d'équipe

MODALITES DE MISE EN OEUVRE DE L'EVALUATION :

Les compétences sont évaluées au vu :

- **Des résultats des évaluations** réalisées pendant le parcours de formation
- **D'un entretien** avec le jury portant sur l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice des activités ci-dessus détaillées.

PROGRAMME DETAILLE

DATES	CONTENUS
14/10/11	Communication professionnelle
17/10/11	Comportements professionnels
19/10/11	Gestion des situations difficiles
26/10/11	Hygiène générale
27/10/11	Hygiène et environnement de la maison
7/11/11	Les produits d'entretien (utilisation-stockage)
17/11/11	Les spécificités des surfaces à nettoyer
23/11/11	Entretien des bureaux et des sanitaires
7/12/11	Entretien des vitres
15/12/11	Entretien des cuisines et des chambres
22/12/11	Les publics fragiles
5/1/12	Les publics fragiles
12/1/12	Gestes - Postures - Sécurité
26/1/12	Organisation du travail
8/2/12	Gestion du temps et des priorités
16/2/12	Gestion du stress
22/2/12	Gestion des plaintes et des réclamations
14/3/12	Repassage et entretien du linge
25/3/12	Techniques de recherche d'emploi
6/4/12	Révisions
13/4/12	Epreuves de validation

3 heures de suivi à répartir tout au long du parcours